



AGENDA 21

Atelier 5 : Territoire et solidarité

Séance 2 : 18 février 2009

Table des matières

1	Les ateliers : organisation et méthode	2
1.1	Les assises pour une Ville écologique	2
1.2	Les ateliers thématiques	2
2	Participants.....	3
3	Validation du compte-rendu de la première séance	3
4	Travaux en atelier.....	3
4.1	Thème 1 : Politique culturelle	4
4.2	Thème 2 : Santé et handicap	5
4.3	Thème 3 : Mixité sociale et vie associative.....	7
4.4	Thème 4 : Logement	8
4.5	Thème 5 : Enfance, sensibilisation et éducation.....	10
5	Nomination des rapporteurs en séance plénière.....	11

1 Les ateliers : organisation et méthode

1.1 Les assises pour une Ville écologique

Parce qu'une démarche locale de développement durable ne peut se faire sans la participation et l'implication de tous les acteurs du territoire, la Ville de Colombes souhaite associer largement les citoyens au processus d'élaboration de son Agenda 21.

Une importante phase de concertation avec un maximum d'acteurs de la ville, entreprises, associations, bailleurs sociaux, habitants et autres partenaires a ainsi été engagée : les assises locales pour une ville écologique. Ces assises doivent permettre de définir ensemble des enjeux, des objectifs et des propositions d'actions.

La synthèse de l'ensemble des travaux des assises formera un Livre Blanc de la concertation sur lequel la Ville pourra s'appuyer pour concevoir en 2009 son Agenda 21.

1.2 Les ateliers thématiques

Objectifs

Les ateliers thématiques de l'Agenda 21 constituent l'élément central des assises du développement durable. Il s'agit de groupes de travail ayant pour objectif de cerner plus finement les enjeux liés au développement durable dans chacune de ses composantes. Ces ateliers réunissent des agents de la Ville, des acteurs du territoire mais aussi des citoyens pour élaborer en commun les propositions d'actions.

Il s'agit pour chaque groupe de partir des constats du diagnostic sur sa thématique, puis d'envisager l'avenir du territoire en fonction des grandes dimensions que sont la démographie, l'économie, le tissu social, l'environnement, la culture et l'éducation ou encore la gouvernance. L'objectif est de parvenir, à l'issue de la dernière séance, à faire émerger les principaux axes de la thématique et d'identifier des propositions d'actions concrètes, qui seront des guides pour l'élaboration du programme d'action.

Déroulement

Les ateliers thématiques se tiennent de février à avril 2009. Ils se déroulent sur trois séances de travail d'une demi-journée chacune :

- Deux séances de travail en groupe en février puis mars 2009
- Une réunion de restitution plénière le 08 avril 2009. A cette occasion, chaque groupe de travail présentera aux membres de l'ensemble des ateliers les résultats de ses travaux

Un événement de présentation du Livre Blanc à l'ensemble des colombiens et des colombiennes aura lieu le 9 juin 2009 à l'Avant Seine.

Ce document présente l'expression libre des participants aux ateliers thématiques et n'engage en rien la Ville de Colombes. Chaque personne participante s'est exprimée en son nom personnel.

2 Participants

Les ateliers sont composés de représentants de trois collèges :

- Des habitants de Colombes volontaires
- Des représentants des conseils de quartier
- Des représentants du tissu économique de Colombes
- Des représentants institutionnels ou associatifs
- Des personnalités qualifiées
- Des membres des services de la Ville
- Des élus de Colombes

3 Validation du compte-rendu de la première séance

Il est demandé aux participants de réagir sur le compte rendu de la première séance.

Un point relatif au développement des arts plastiques doit être ajouté au compte-rendu. Une fois cette remarque prise en compte, le compte-rendu a été validé en séance.

4 Travaux en atelier

Les animateurs demandent aux participants de reformer les groupes de travail en fonction des thématiques identifiées lors de la première séance.

Pour cette seconde session des ateliers, le travail est organisé en 3 étapes :

- **Etape 1 : Identifier un, deux ou trois objectifs pour chaque thématique**

Ce ou ces objectifs traduisent le pourquoi de l'action et doivent être formulés sous forme de phrase par les participants.

- **Etape 2 : Sélectionner une action prioritaire par objectif**

Le groupe doit ensuite choisir une action concrète à mettre en place dans le cadre de chaque objectif. Les actions sont choisies pour leur caractère prioritaire ou symbolique et doivent permettre de répondre concrètement et opérationnellement aux objectifs.

- **Etape 3 : Réaliser un poster par action prioritaire**

Il est demandé aux participants d'élaborer un poster par action suivant la trame suivante :

- Les préalables à l'action
- Les étapes à mener
- Les moyens nécessaires (hors financier)
- Les indicateurs de suivi
- La temporalité de l'action : court terme (< 1 an), moyen terme (1 à 2 ans) ou long terme (3 à 5 ans) ?

Retranscription des propositions formulées par les participants :

4.1 Thème 1 : Politique culturelle

Le groupe a identifié trois objectifs :

Objectif 1 : Trouver des axes fédérateurs pour la politique culturelle de Colombes

- Créer un festival thématique qui réunirait les différents acteurs culturels de la Ville

Objectif 2 : Faire évoluer l'offre culturelle vers la population

- Elaborer et animer des projets culturels avec les habitants. Il existe déjà des opérations qui sont à développer: « bancs publics », « festival à domicile » ...

Objectif 3 : Diversifier les vecteurs de l'information culturelle

- Créer un vecteur/outil regroupant toutes les actualités culturelles existantes sur Colombes (plus large que le travail actuellement effectué dans le journal Mosaïque)

Seul le premier objectif a été traité plus en détail :

Objectif 1	Action prioritaire
Trouver des axes fédérateurs pour la politique culturelle de Colombes	Créer un festival thématique qui réunirait les différents acteurs culturels de la Ville

Les préalables

- Une nécessaire volonté commune de la Ville, des associations et des habitants

Les étapes

- Réunir les acteurs culturels volontaires de la Ville
- Définir la date, les lieux, les thèmes, les formes artistiques...

Les moyens nécessaires

- Moyens humains : coordination logistique et artistique
- Moyens de communication
- Mise en place logistique

Les indicateurs de suivi

- Fréquentation du festival

La temporalité de l'action

- Mise en place du festival pour 2010 ou 2011

4.2 Thème 2 : Santé et handicap

Objectif 1	Action prioritaire
Travailler en réseau avec l'ensemble des acteurs de la Ville, des partenaires et des associations	Rendre la Ville accessible à tous, faciliter la vie quotidienne de chacun

Les étapes

- Concerter pour identifier les besoins/attentes (associer les Conseils de Quartier)
- Favoriser les circulations douces
- Repenser le stationnement
- Aménager un centre ville piétonnier (rue Saint Denis) et des voies piétonnes dans tous les quartiers (les intégrer notamment à l'occasion des opérations de rénovation urbaine)
- Aménager des itinéraires/cheminement facilitant la liaison entre les centres culturels, sportifs et les lieux d'habitation en privilégiant les circulations douces et les transports en commun
- Créer un transport de proximité à la demande (médecin, banque, poste...) pour les personnes à mobilité réduite

Les moyens nécessaires

- Moyens humains : concertation, suivi...

Les indicateurs de suivi

- Enquêtes
- Evaluations

La temporalité de l'action

- CT : concertation
- MT / LT : aménagements

Objectif 2	Action prioritaire
Mobiliser tous les acteurs de la santé	Créer un deuxième Centre Municipal de Santé

Créer un centre Municipal de Santé dans le quartier Fossés Jean – Michelet afin de compléter l'offre de soin :

- Généralistes
- Spécialistes
- Actions de prévention

Les étapes

- Lancer concertation/ réflexions avec les acteurs partenaires (CPAM, CG, CAF, hôpital...) pour identification des besoins
- Lancer la construction du centre
- Dans l'attente de l'ouverture du centre, mettre en place un « bus santé » itinérant

Les moyens nécessaires

- Le foncier
- Les moyens humains

Les indicateurs de suivi

- Enquête
- Analyse de fréquentation

La temporalité de l'action

- CT : Bus santé
- LT : Centre Municipal

Objectif 3	Action prioritaire
Favoriser la transversalité entre l'accessibilité de la Ville et moyens suffisants en matière de santé	Développer les services à la personne

Les acteurs

- CLIC, Département, Hôpitaux, réseaux, usagers...

Les étapes

- Valoriser les métiers de la santé et des services à la personne (articles, forum des métiers, orientation scolaire...)
- Identifier les services à la personne existant et mieux les coordonner, constituer des réseaux d'aidants, faire connaître ces services aux populations
- Recenser les besoins non satisfait
- Revaloriser l'image de la Vieillesse et des handicapés : campagne d'information et de communication

Les moyens nécessaires

- Le foncier
- Les moyens humains

La temporalité de l'action

- Court terme

4.3 Thème 3 : Mixité sociale et vie associative

Objectif 1	Action prioritaire
<p>Proposer des conditions propices :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au développement des interconnexions entre association et population - Créer des événements d'échanges des savoirs - Renouveler le bénévolat 	<p>Mettre en place une maison des associations ouverte, conviviale, transverse...</p>

Les préalables

- Formaliser le projet
- Réaliser un état des lieux de la vie associative
- Faire une enquête auprès des associations pour connaître leur intérêt pour le projet

Les étapes

- Créer un Conseil Local de la Vie Associative pour piloter la maison des associations
- Créer des pôles/groupes de travail : Interculturels, loisirs et sports...
- Analyser les résultats de l'enquête
- Elaborer un plan d'actions
- Rechercher les partenaires nécessaires au montage des projets : techniques, financiers, politiques ...
- Dérouler le plan d'actions

Les indicateurs de suivi

- Nombre de « manifestation transverses » proposées
- Augmentation du nombre d'adhérent / participants aux diverses associations
- Diversification des participants aux événements et des bénévoles: parité, intergénérationnels...

La temporalité de l'action

- Moyen terme

Les remarques en séance

- Le Conseil Local de la Vie Associative est déjà prévu va être très prochainement mis en place. L'un des premiers axes de réflexion sera effectivement la question de la valorisation, du renouvellement et de la diversification des bénévoles (aller notamment vers un bénévolat plus ponctuel, lié a des événements précis)

4.4 Thème 4 : Logement

Objectif 1	Action prioritaire
Relancer la construction de logements sociaux dans tous les quartiers	Construire des logements dans le cadre de programme mixte

L'objectif est de créer des logements sociaux :

- Dans le cadre de projets mixtes (social et privé)
- En répondant a tous les types de demandes (du studio au F6)
- En prenant en compte les questions de qualité environnementale

Les étapes

- Favoriser un partenariat avec les bailleurs et promoteurs
- Elaborer un programme de construction pluriannuel à l'échelle de la Ville

Les indicateurs de suivi

- Organiser un bilan annuel public : nombre de logements effectivement livrés, part des objectifs atteint, évolution des demandes ...

La temporalité de l'action

- Moyen terme souhaité

Objectif 2	Action prioritaire
Politique d'attribution des logements sociaux transparente sur les critères et favorisant l'indépendance des jeunes	Favoriser la collocation pour les jeunes et la collocation intergénérationnelle

Les étapes

- Communiquer sur les possibilités de collocation auprès des différents publics
- Mettre en place une bourse à la collocation, par exemple sur un support Internet

Les indicateurs de suivi

- Organiser un bilan annuel public
- Questionnaire de satisfaction

La temporalité de l'action

- Court terme souhaité, au moins pour la collocation entre jeunes

Les remarques en séance

Précisions sur la collocation intergénérationnelle :

- L'initiative est intéressante, mais complexe à mettre en œuvre. Beaucoup de pays / collectivités ont initié ce type d'opération sans obtenir toujours les résultats escomptés.
- En général, 3 types de contrat sont proposés aux jeunes colocataires :
 - Location gratuite pour le jeune mais avec une assistance importante vis-à-vis de la personne âgée
 - Location à bas prix avec une aide limitée à certaines tâches
 - Location classique

La majorité des jeunes recherchent une simple collocation alors que les personnes âgées attendent une aide /assistance

- Jusqu'à présent, la collocation était interdite dans le logement social. Il semble néanmoins que la législation évolue prochainement sur ce point
- Il est difficile de toucher les jeunes les plus en difficultés avec ce type de mesure. Il faut donc réfléchir en termes de parcours de logement
- Une association a déjà proposé à Colombes la collocation intergénérationnelle. Il existe aujourd'hui 3 collocations de ce type sur la Ville

4.5 Thème 5 : Enfance, sensibilisation et éducation

Objectif 1	Action prioritaire
Favoriser l'organisation familiale en élargissant les modes de garde (petite enfance)	Affecter des locaux au regroupement des assistantes maternelles

L'objectif est de trouver des locaux (neufs, inoccupés ou à réaffecter) et de les affecter à la rencontre des assistantes maternelles entre elles et/ou à l'exercice de leur activité (regroupement, micro-crèches...)

Les préalables

- Inventorier les différentes sources de financements possibles
- Démarches administratives / prises en compte des diverses dispositions légales

Les étapes

- Répertorier les locaux mobilisables
- Recenser les candidat(e)s au regroupement
- Etablir une cartographie pour définir les implantations en limitant les déplacements des familles
- Informer l'ensemble des assistantes maternelles sur le dispositif

Les moyens

- Les locaux : réhabilitation, mobilier, équipement...
- Un référent municipal

Les indicateurs de suivi

- Nombre de places offertes
- Nombre d'assistante travaillant dans ces lieux

La temporalité de l'action

- Moyen terme

Objectif 2	Action prioritaire
Faire du développement durable l'axe principal de la politique éducative municipale	Conduire chaque année une action rassemblant l'ensemble des acteurs de l'enfance autour d'un thème

Exemple de thème : le tri sélectif dans les lieux d'accueil des enfants, les économies d'énergie...

Les préalables

- Réécriture du projet éducatif municipal : l'idée n'est pas de faire du développement durable un axe particulier du projet éducatif mais d'aller plus loin en en faisant le tronc commun du projet. Le développement durable et ses implications en matière d'éducation pourraient ainsi être définis dans une sorte de préambule.

Les étapes

- Mobiliser les équipes éducatives pour associer enfants et famille
- Définir un thème
- Etudier les économies pouvant être générées par le travail sur ce thème : par exemple économie réalisées grâce aux baisses de consommation d'eau ou d'énergie
- Définir un résultat/achat concret pouvant être réalisés grâce aux économies
- Mettre en place les actions choisies

Les moyens

- Calcul des gains potentiels
- Moyens matériels de l'action : poubelles de tri, lampe basse consommation...

Les indicateurs de suivi

- Montant de l'économie réalisée

La temporalité de l'action

- Court terme pour le lancement
- Action à renouveler chaque année

5 Nomination des rapporteurs en séance plénière

Il a été demandé en début de séance la désignation de deux rapporteurs dans le cadre de la séance plénière se déroulant le 8 avril prochain. Ils auront pour mission de présenter l'ensemble des travaux du groupe « Territoire et solidarité ». A cet effet, le cabinet Solving Efeso assure la préparation du support et apportera assistance aux rapporteurs désignés.

Les rapporteurs pour Territoire et solidarité sont :

- Pierre CHAVIGNY
- Micheline SERFATY